

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1059

20 mai 2010

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS	50828	Champs de Presenne S.A.	50822
Aero Fonderie Lux S.A.	50828	Champs de Presenne S.A.	50822
Agripartes S.A.	50829	Chanila S.A.	50821
Amara Investments S.A.	50827	Chanila S.A.	50826
Apollo Rom (EU) S.à r.l.	50832	Commerspace S.A.	50820
Apollo Rom (US) S.à r.l.	50831	Defoe Equity Group S.A.	50803
Archangel Investments S.à r.l.	50816	Development Portisco S.A.	50793
Areal AG	50829	Dixon Investments S.A.	50786
Astana Invest S.A.	50827	Ecosolutions S.A.	50803
Avrigny S.à r.l.	50828	Eurocom S.A.	50829
Axsol Group S.A.	50790	Europa Incoming S.A.	50797
Baluardo Funding S.à r.l.	50827	Financial Holding Hebetto	50791
BBGP Biofuels Partner S.à r.l.	50826	Garnich Development S.A.	50786
Becom S.à r.l.	50795	Green Elec Invest S.A.	50797
Bella Due S.à r.l.	50832	HBI Borsigstrasse S.à r.l.	50822
Biosfar S.A.	50826	Immobilière Centenaire S.A.	50820
Bonouy S.A.	50826	International Helicopters S.A.	50804
Borletti Group 2 S.à r.l.	50826	International Resort Management S.A. ..	50800
Brown Investment S.A.	50825	Invesco Funds	50789
Bulmet S.A.	50823	Maintenance Industrielle Générale S.à r.l.	50830
Bulmet S.A.	50825	Mérite Jeunesse Luxembourg	50817
Casa Flora S.à r.l.	50795	Neidpath Investments S.à r.l.	50827
C.B. Clean Lux S.à r.l.	50823	New Rubecan S.A.	50832
Champs de Presenne S.A.	50820	Novelis Luxembourg Services	50818
Champs de Presenne S.A.	50820	Presto Consulting S.A.	50789
Champs de Presenne S.A.	50821	RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.	50823
Champs de Presenne S.A.	50821	Rumba S.A.	50828
Champs de Presenne S.A.	50821	Ship Atlantic Holding S.A.	50814
Champs de Presenne S.A.	50821	Société Immobilière Mondercange S.A.	50832
Champs de Presenne S.A.	50822	T2 Capital Finance Company S.A.	50828
Champs de Presenne S.A.	50822		

Dixon Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051362/9.

(100053077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Garnich Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 152.411.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den neunundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Frau Dr.-Ing. Anke ZIEGLER-MEHL, Architektin, geboren in Heidelberg (Bundesrepublik Deutschland), am 31. März 1958, wohnhaft in D-56859 Bullay, Bergstrasse 63.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit gründet, zu beurkunden wie folgt:

Titel I - Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "GARNICH DEVELOPMENT S.A.", (hiernach die "Gesellschaft"), wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet, welche der gegenwärtigen Satzung (hiernach die Statuten), sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb, die Veräußerung, die Verwaltung, die Neubewertung und Parzellierung, das Sichten, Mieten und Vermieten, das Bauen oder Umbauen und die Promotion von sowohl in Luxemburg als auch im Ausland gelegenen Immobilien, sowie sämtliche sonstige derartige Transaktionen und Leistungen bei Immobilien im weitesten Sinne.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausüben.

Titel II - Kapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißig-tausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR).

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat („société anonyme à directoire et conseil de surveillance“) und die Einmannaktiengesellschaft („société anonyme unipersonnelle“). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher

Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingeschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Titel III – Verwaltung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingeschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingeschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter ("administrateur unique") bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Statuten der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird in allen Umständen entweder durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates oder durch die Kollektivunterschrift von zwei (2) Verwaltungsratsmitgliedern rechtmäßig verpflichtet.

Falls die Gesellschaft einen (1) Alleinverwalter hat, wird sie durch dessen Einzelunterschrift verpflichtet.

Art. 10. Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Art. 11. Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

Titel IV - Aufsicht

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Titel V - Generalversammlung

Art. 13. Die jährliche Generalversammlung tritt am 3. Mittwoch des Monats Mai um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen im Einberufungsschreiben genannten Ort im Großherzogtum Luxemburg zusammen.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingeschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

Titel VI - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 14. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 15. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Titel VII - Auflösung, Liquidation

Art. 16. Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

Titel VIII - Allgemeine Bestimmungen

Art. 17. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Statuten keine Abweichung beinhalten.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2011 statt.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, wurden sämtliche Aktien durch die Alleingesellschafterin, Frau Dr.-Ing. Anke ZIEGLER-MEHL, vorgeannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundertfünfzig Euro zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

Beschlüsse der Alleingesellschafterin

Alsdann hat die vorgenannte Komparentin, welche das gesamte Aktienkapital vertritt, in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf eins (1) und diejenige der Kommissare auf einen (1) festgelegt.
- 2) Wie laut den gesetzlichen Bestimmungen und der vorliegenden Satzung erlaubt, wird Frau Dr.-Ing. Anke ZIEGLER-MEHL, Architektin, geboren in Heidelberg (Bundesrepublik Deutschland), am 31. März 1958, wohnhaft in D-56859 Bullay, Bergstrasse 63, zur Alleinverwalterin ernannt, welche die Befugnisse des Verwaltungsrats ausübt.
- 3) Herr Erwin ZIEGLER, Architekt, geboren in Lützelsachsen (Bundesrepublik Deutschland), am 28. März 1929, wohnhaft in D-56130 Bad Ems, Otto-Balzer-Strasse 43, wird zum Kommissar ernannt.
- 4) Die Mandate der Alleinverwalterin und des Kommissars enden beim Abschluss der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2015.
- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1140 Luxemburg, 79, route d'Arlon.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: ZIEGLER-MEHL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2010. Relation GRE/2010/1166. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010051113/139.

(100052372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Presto Consulting S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 33, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 98.769.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2009.

Les actionnaires de la société PRESTO CONSULTING S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat de l'administrateur de:

- Monsieur Didier Grioché, électro-mécanicien, demeurant à F-57100 Thionville, 25A, place de la République est arrivé à échéance, décide de ne pas renouveler son mandat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Julien Hemmerle, étudiant, né le 15/01/1988 à Thionville, demeurant F-57100 Thionville, 82, route de Guentrange

au poste d'administrateur, et ceci pour une période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Daniel Grioché, gérant de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville, 25A, place de la République,

- Madame Gabrielle Carinci, sans état particulier, demeurant à F-57100 Thionville, 3, rue de la Paix.

sont venus à échéance en 2009, décide de les renouveler dans leur fonction pour une nouvelle période de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

De même, l'assemblée constatant que le mandat de l'administrateur délégué de:

- Monsieur Daniel Grioché, gérant de sociétés, demeurant à F-57100 Thionville, 25A, place de la République est arrivé à échéance, décide de le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de six années, c'est-à-dire jusqu'en 2015.

D'autre part, l'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes de:

- Madame Sylviane Hemmerle, employée privée, demeurant F-57100 Thionville, 82, route de Guentrange est arrivé à échéance, décide le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de six années, c'est-à-dire jusqu'en 2015

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juin 2009

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010051785/35.

(100053853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Invesco Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 34.457.

—
Extraits des Résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 09 septembre 2009.

Il résulte du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 09 septembre 2009, que le siège social est transféré du 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Luxembourg au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Invesco Funds

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Signature / Rick Daniels

- / VP

Référence de publication: 2010051715/17.

(100053666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Axsol Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.969.

L'an deux mille dix, le seize avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «AXSOL GROUP S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 144969), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 février 2009, publié au Mémorial 619 du 20 mars 2009 (ci-après: «la Société») et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2032 du 16 octobre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Nour-Eddin NIJAR, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de 3.000.000.- EUR pour le porter de son montant actuel de 5.035.000.- EUR à 8.035.000.- EUR par la création et l'émission de 30.000 actions d'une valeur nominale de 100.- EUR, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des 30.000 nouvelles actions.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions trente-cinq mille euros (EUR 5.035.000.-) à huit millions trente-cinq mille euros (EUR 8.035.000.-) par la création et l'émission de trente mille (30.000) actions nouvelles de cent euros (EUR 100.-) chacune.

L'Assemblée admet les sociétés «CAPALE S.A.» et «BELUX INVEST S.A.» à la souscription des nouvelles actions, les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel pour autant que de besoin.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les trente mille (30.000) actions nouvelles sont souscrites comme suit:

1.- «CAPALE S.A.», société anonyme ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 94183), Vingt-quatre mille actions	24.000
2.- «BELUX INVEST S.A.», société anonyme ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 28394), Six mille actions	6.000
TOTAL: trente mille actions	30.000

Les sociétés «CAPALE S.A.» et «BELUX INVEST S.A.», prénommées, sont représentées par Monsieur Nour-Eddin NIJAR, susnommé, en vertu de deux procurations, ci-annexées.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire pour un montant total de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) qui se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à huit millions trente-cinq mille euros (EUR 8.035.000,-) divisé en quatre-vingt mille trois cent cinquante (80.350) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement à trois mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte

Signé: N.E. NIJAR, C. DETREMBLEUR, M.L. SCHUL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 avril 2010. Relation: EAC/2010/4553. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010051176/73.

(100065219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Financial Holding Hebeto, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.161.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "FINANCIAL HOLDING HEBETO", a société anonyme holding, having its registered office at L2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, trade register Luxembourg section B number 25.161, incorporated by deed dated on November 14, 1986, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 37 of February 13, 1987.

The meeting is presided by Mrs Stéphanie COLLEAUX, employee, residing professionally in Luxembourg. The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mr Hubert JANSSEN, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairwoman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairwoman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, all the shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to have the company dissolved.
2. Decision to proceed with the company's liquidation.
3. Discharge to the Directors and Auditor for the period from January 1st, 2010, until the date of the present meeting.
4. Appointment of one or several liquidator(s) and specification of his (or their) powers.
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to proceed with the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation.

Second resolution:

The meeting decides to give full discharge to the members of the Board of Directors and the Statutory Auditor of the Company for the accomplishment of their mandate for the period from January 1st, 2010 until the date of the present meeting.

Third resolution:

The meeting appoints as liquidator:

The company MERLIS S.à R.L., with registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "FINANCIAL HOLDING HEBETO", ayant son siège social à L2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 25.161, constituée suivant acte reçu en date du 14 novembre 1986, publié au Mémorial C numéro 37 du 13 février 1987.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie COLLEAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg. La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur

Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la dissolution anticipée de la société.
2. Décision de la liquidation de la société.
3. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée.
4. Nomination d'un (des) liquidateur(s) et détermination de ses (leurs) pouvoirs.
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, pour la période allant du 1^{er} janvier 2010 à ce jour.

Troisième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur:

La société MERLIS S.à R.L., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, Route d'Esch.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute. Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: S. COLLEAUX, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 avril 2010. Relation: LAC/2010/16690. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010051253/117.

(100065220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Development Portisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 110.558.

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEVELOPMENT PORTISCO S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 110558, issue de la société anonyme SOLPAR S.A. suivant acte de constat de scission reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 août 2005, publié au Mémorial C numéro 5 du 2 janvier 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Ratification de la co-option de Monsieur Xavier VINCENT comme administrateur de la société prise par le conseil d'administration en sa réunion du 22 mars 2010.

2.- Création de deux groupes d'administrateurs, modification des pouvoirs de signature des administrateurs et adaptation des articles 6, 7 et 9 des statuts.

3.- Réorganisation du conseil d'administration.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier la co-option de Monsieur Xavier VINCENT, comptable, né à Messancy (Belgique), le 9 novembre 1984, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, comme administrateur de la société prise par le conseil d'administration en sa réunion du 22 mars 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer deux groupes d'administrateurs, dénommés A et B, et de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée comme suit:

- Pour tous les actes qui ne dépassent pas une valeur de six mille euros (EUR 6.000,-) la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs du groupe A.

- Pour tous les actes qui ne dépassent pas la valeur de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B.

- Tous les actes d'une valeur supérieure à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) seront de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 6, 7, 8 et 9 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale dans deux groupes différents A et B. Les actes engageant la société devront porter la signature d'un membre du groupe A et d'un membre du groupe B conformément aux dispositions de l'article 12 ci-après.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

" **Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. En particulier, le conseil d'administration devra être autorisé par l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts, pour toute réalisation des actes de nature extraordinaire qui comportent la disposition du patrimoine social ou qui soient vinculés à celui-là. A titre d'exemple, sont considérés comme étant des actes de nature extraordinaire ou de disposition ou vinculant:

a) toute opération de transformation, fusion ou scission de la société;

b) les actes de disposition tels que la cession, sous quelque forme que ce soit (ex. échanges, donation, etc.) aussi que l'apport en nature dans le capital social par des immeubles, participations ou filiales détenues par la société;

c) la constitution des droits réels (ex. usufruit, etc.) et des obligations (ex. location, commodat, etc.) sur les immeubles, participations ou filiales détenues par la société;

d) la constitution de privilèges, garanties et hypothèques sur les biens de la société et, en général, la constitution de garantie, soit réelle soit personnelle, ainsi que la prestation de caution ou gage;

e) l'acquisition d'immeubles, participations et filiales."

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix."

" **Art. 9.** La société se trouve valablement engagée comme suit:

- Pour tous les actes qui ne dépassent pas une valeur de six mille euros (EUR 6.000,-) la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs du groupe A.

- Pour tous les actes qui ne dépassent pas la valeur de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B.

- Tous les actes d'une valeur supérieure à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) seront de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature comme suit:

Administrateurs du groupe A:

Messieurs Gianluca NINNO et Natale CAPULA;

Administrateur du groupe B:

Monsieur Xavier VINCENT.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 avril 2010. Relation GRE/2010/1424. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010051208/104.

(100065165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Becom S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Casa Flora S.à r.l.).

Siège social: L-6437 Echternach, 16, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 101.025.

Im Jahre zweitausendzehn, den dreissigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Frau Thea MÜLLER, Kauffrau, geboren in Wincheringen (Deutschland), am 2. Oktober 1960, wohnhaft in D-54441 Temmels, Kirchstrasse 6 (Deutschland), hier vertreten durch Herrn Stefan WILLEMS, Kaufmann, mit beruflicher Anschrift in D-54290 Trier, Karl-Marx-Strasse 27 (Deutschland), gemäss privatschriftlicher Vollmacht, welche, nachdem diese „ne varietur“ durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt;

2° Herr Arno Franz BECHEL, Radio- und Fernstechniker, geboren in Echternach, am 13. Oktober 1958, wohnhaft in D-54298 Gilzem, Eisenacher Strasse 14 (Deutschland).

Welche Erschienenen, handelnd und vertreten wie gesagt, den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Frau Thea MÜLLER, vorbenannt unter 1°, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CASA FLORA S.à r.l., mit Sitz in L-6686 Mertert-Wasserbillig, Z.I. An Den Kampen „Centre Mercado“, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 101.025, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen

durch den Notar Alphonse LENTZ, vormals mit dem Amtssitz in Remich, am 10. Mai 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 761 vom 23. Juli 2004.

Frau Thea MÜLLER, vorgeannt unter 1°, vertreten wie vorerwähnt, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens ihre einhundert (100) Anteile, die sie in der Gesellschaft CASA FLORA S.à r.l. besitzt, an den unter 2° vorgeannten Herrn Arno BECHEL, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung hat der unter 2° vorgeannte alleinige Gesellschafter der Gesellschaft CASA FLORA S.à r.l. sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung erklärt der Gesellschafter, dass alle einhundert (100) Anteile der Gesellschaft durch den unter 2° vorgeannten Herrn Arno BECHEL gehalten werden.

Infolgedessen beschliesst der Gesellschafter den Artikel 6 der Satzungen wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je einhundertfünfzig Euro (EUR 125,-).“

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftszweck umzuändern in denjenigen eines Unternehmens zum Handel mit elektrischen und elektronischen Geräten und demnach Artikel 2, Absatz 1 der Satzungen abzuändern wie folgt:

Art. 2. (Absatz 1). „Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit elektrischen und elektronischen Geräten.“

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von „CASA FLORA S.à r.l.“ in „BECOM S.à r.l.“ umzuändern und demnach Artikel 3 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 3.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung ‚BECOM S.à r.l.‘.“

Vierter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Gesellschaftssitz von L-6686 Merttert-Wasserbillig, Z.I. An Den Kampen „Centre Mercado“, nach L-6437 Echternach, 16, rue Ermesinde zu verlegen und demnach Artikel 4 der Satzungen abzuändern wie folgt:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Echternach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Echternach verlegt werden.“

Fünfter Beschluss

Der Gesellschafter nimmt die Niederlegung des Mandats von Frau Thea MÜLLER als alleinige Geschäftsführerin an und erteilt ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandats bis zum heutigen Tage.

Sechster Beschluss

Der Gesellschafter ernennt als alleinigen Geschäftsführer für unbestimmte Dauer:

Herrn Arno BECHEL, vorgeannt.

Die Gesellschaft ist rechtsgültig verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.

Herr Arno BECHEL, vorgeannt unter 2°, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft BECOM S.à r.l., nimmt die vorgeannte Anteilsübertragung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendachthundert Euro (EUR 1.800,-) abgeschätzt.

Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Thea Müller, Arno Bechel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 avril 2010. LAC/2010/15032. Reçu 75,- €.

Pour le Receveur (signé): Carole Frising.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Senningerberg, den 19. April 2010.

Référence de publication: 2010051969/76.

(100053625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Europa Incoming S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.839.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010051358/12.

(100053644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Green Elec Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 150.373.

L'an deux mille dix, le seize avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GREEN ELEC INVEST S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 150373, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 228 du 3 février 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Christelle HERMANTDOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée « ne varietur » par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de quatre mille trois cent quatorze euros (EUR 4.314,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille quatre cent vingt-neuf euros (EUR 62.429,-) à soixante-six mille sept cent quarante-trois euros (EUR 66.743,-) par la création, l'émission et la souscription de quatre mille trois cent quatorze (4.314) actions nouvelles d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en espèces, assorties d'une prime d'émission totale de sept cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 763.578,-), soit cent soixante-dix-sept euros (EUR 177,-) par action.

2) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de sept cent trente-quatre mille cent soixante-treize euros (EUR 734.173,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-six mille sept cent quarante-trois euros (EUR 66.743,-) à un montant de huit cent mille neuf cent seize euros (EUR 800.916,-) par incorporation au capital social de la somme de sept cent trente-quatre mille cent soixante-treize euros (EUR 734.173,-) à prélever sur le

compte « prime d'émission », par la création et l'émission de sept cent trente-quatre mille cent soixante-treize (734.173) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3) Attribution des sept cent trente-quatre mille cent soixante-treize (734.173) actions nouvelles aux actionnaires existants, à savoir à la société anonyme de droit luxembourgeois M.A.B. INVESTMENTS S.A., à raison de 246.598 actions nouvelles, à la société à responsabilité de droit français CM2R, à raison de 123.651 actions nouvelles, à la société par actions simplifiée de droit français I ACTIFS MANAGEMENT, à raison de 34.342 actions nouvelles, à Monsieur François Louis MENGIN, à raison de 7.293 actions nouvelles, à Monsieur Thierry VALLEE, à raison de 80.762 actions nouvelles, à Monsieur Thierry GARD, à raison de 81.532 actions nouvelles, à Monsieur Alexis GUYOT, à raison de 35.277 actions nouvelles, à Monsieur Aurélien GOURAUD, à raison de 34.760 actions nouvelles, à Monsieur Xavier ALLEMANDOU, à raison de 34.529 actions nouvelles, à Monsieur Michel MOSCOVICI, à raison de 23.122 actions nouvelles, à la société par actions simplifiée de droit français OBSIVOLT, à raison de 13.629 actions nouvelles, à la société à responsabilité limitée de droit français LB INVESTISSEMENTS, à raison de 9.328 actions nouvelles et à Monsieur Eric BAGOT, à raison de 9.350 actions nouvelles.

4) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société qui se lira désormais comme suit: «Art. 3 § 1. Le capital social est fixé à huit cent mille neuf cent seize euros (EUR 800.916,) divisé en huit cent mille neuf cent seize (800.916) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.»

5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille trois cent quatorze euros (EUR 4.314,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-deux mille quatre cent vingt-neuf euros (EUR 62.429,-) à soixante-six mille sept cent quarante-trois euros (EUR 66.743,-) par la création, l'émission et la souscription de quatre mille trois cent quatorze (4.314) actions nouvelles d'un euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, libérées intégralement par versement en numéraire, assorties d'une prime d'émission totale de sept cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 763.578,-), soit cent soixante-dixsept euros (EUR 177,-) par action.

L'Assemblée admet les sociétés «CM2R», «I ACTIFS MANAGEMENT», Monsieur François Louis MENGIN, Monsieur Thierry VALLEE, Monsieur Thierry GARD, Monsieur Alexis GUYOT, Monsieur Aurélien GOURAUD, Monsieur Xavier ALLEMANDOU, Monsieur Michel MOSCOVICI, les sociétés «OBSIVOLT», «LB INVESTISSEMENTS», et Monsieur Eric BAGOT à la souscription des quatre mille trois cent quatorze (4.314) actions nouvelles.

Les actionnaires actuels renoncent à leur droit de souscription préférentiel pour autant que de besoin.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les quatre mille trois cent quatorze (4.314) actions nouvelles sont souscrites à l'instant comme suit:

- «CM2R», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 32 boulevard de Strasbourg, F-75010 Paris, représentée par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée,	
Cent quarante actions	140
- «I ACTIFS MANAGEMENT», société par actions simplifiée, ayant son siège social au 33 rue de Miromesnil, F-75008 Paris, représentée par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée,	
Cent vingt-deux actions	122
- Monsieur François-Louis MENGIN, demeurant au 6 rue des Bergers, F-75015 Paris, représenté par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, Deux actions	2
- Monsieur Thierry VALLEE, demeurant au 34 rue de la Vieille Poste, F-78350 Jouy-en-Josas, représenté par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, Vingt actions	20
- Monsieur Thierry GARD, demeurant au 40 rue Marjolin, F-92300 Levallois Perret, représenté par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, Quatre-vingt-dix actions	90
-Monsieur Alexis GUYOT, demeurant au 5 rue de Bizerte, F-75017 Paris, représenté par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, Quatre-vingt-onze actions	91
- Monsieur Aurélien GOURAUD, demeurant au 144 avenue de Versailles, F-75016 Paris, représenté par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, Quarante-quatre	44

actions	
- Monsieur Xavier ALLEMANDOU, demeurant au 8 Le Ninon, F33420 Moulon, représenté par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, Dix-sept actions	17
- Monsieur Michel MOSCOVICI, demeurant au 13 rue Rocheton, F77000 La Rochette, représenté par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, Huit cent cinquante et une actions	851
- «OBSIVOLT», société par actions simplifiée, ayant son siège social au 33 rue de Miromesnil, F-75008 Paris, représentée par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, Mille deux cent trente-neuf actions	1.239
- «LB INVESTISSEMENTS», société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 33 rue de Miromesnil, F-75008 Paris, représentée par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, Huit cent quarante-huit actions	848
- Monsieur Eric BAGOT, demeurant au 2 route de la Grange aux Moines, F-78460 Choisel, représenté par Madame Valérie ALBANTI, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, Huit cent cinquante actions	850
TOTAL: quatre mille trois cent quatorze	4.314

Toutes les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire avec une prime d'émission, de sorte que la somme de sept cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-douze euros (EUR 767.892,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

L'apport de sept cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingtdouze euros (EUR 767.892,-) sera alloué comme suit: quatre mille trois cent quatorze euros (EUR 4.314,-) au capital social et sept cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 763.578,-), pour le compte de prime d'émission.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une seconde augmentation de capital à concurrence de sept cent trente-quatre mille cent soixante-treize euros (EUR 734.173,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-six mille sept cent quarante-trois euros (EUR 66.743,-) à un montant de huit cent mille neuf cent seize euros (EUR 800.916,-) par incorporation au capital social de la somme de sept cent trente-quatre mille cent soixante-treize euros (EUR 734.173,-) à prélever sur le compte «prime d'émission», par la création et l'émission de sept cent trente-quatre mille cent soixante-treize (734.173) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence du compte «prime d'émission» par le bilan de la Société au 16 avril 2010, qui restera annexé aux présentes.

Les actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Troisième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. (premier alinéa).

« **Art. 3. § 1.** Le capital social est fixé à huit cent mille neuf cent seize euros (EUR 800.916,-) divisé en huit cent mille neuf cent seize (800.916) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. HERMANT-DOMANGE, C. COULON-RACOT, V. ALBANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 avril 2010. Relation: EAC/2010/4550. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010051267/145.

(100064772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

International Resort Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.895.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-huitième jour d'avril.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

FEMAR TRUST, avec adresse à Rua da Carreira 115-117, Funchal, Madère, Portugal, enregistré à Madère, agissant par l'intermédiaire de son trustee DIKE TRUST-TRUSTEE - Serviços de Consultadoria e Investimentos S.A., société de droit portugais, avec siège social à Rua da Carreira 115-117, Funchal, Madère, Portugal, enregistrée à Madère auprès du registre de commerce de la Zone Franche de Madère sous le numéro 511 189 443,

ici représentée par Madame Giorgina TUCCI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante représentée comme indiqué ci-avant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de „INTERNATIONAL RESORT MANAGEMENT S.A.“

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'associé unique.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra prêter ou emprunter, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés faisant partie de son groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la Société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 120.000,-) représenté par MILLE DEUX CENTS (1.200) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de DEUX MILLIONS CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 2.120.000.-). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

Art. 8. Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

Art. 10. La Société est engagée en toute circonstances (i) par la signature conjointe de deux administrateurs, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, (iii) le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou (iv) par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 16:00 heures au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, FEMAR TRUST, précité, agissant par l'intermédiaire de son trustee DIKE TRUST-TRUSTEE

- Serviços de Consultadoria e Investimentos S.A., précitée a souscrit les mille deux cents (1.200) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de CENT VINGT MILLE EUROS (EUR 120.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Andrea CARINI, employé privé, né le 20 septembre 1967 à Tripoli LYBIE (LAR), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri;
 - Monsieur Benoit DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri; et
 - Monsieur Cédric FINAZZI, employé privé, né le 24 février 1981 à Mont-Saint Martin (France) demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
- 3.- Est appelé aux fonctions de président du conseil d'administration:

Monsieur Andrea CARINI, prénommé.
- 4.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

ComCo S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13 boulevard de la Foire, RCS Luxembourg B 112 813.
5. Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil quinze.
6. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mil onze.
7. Le siège social est fixé à l'adresse suivante: 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Giorgina Tucci, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 04 mai 2010. LAC / 2010 / 19704. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Senningerberg, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010051281/199.

(100065022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Defoe Equity Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 77.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051364/9.

(100053076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Ecosolutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3531 Dudelange, 81, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 149.800.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2010051360/11.

(100053533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

International Helicopters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.881.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of April.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. INVESTINDUSTRIAL III L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number LP10560, represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, with its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 86036,

here represented by Me Hana Witzke, rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Jersey, on 27 April 2010,

2. INVESTINDUSTRIAL III BUILD-UP L.P., a limited partnership registered under the laws of England, having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, registered with the United Kingdom Companies House under number LP 13479, represented by its general partner BI-INVEST BUILD-UP LIMITED a company incorporated under the laws of Jersey, with its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 103306,

here represented by Me Hana Witzke, rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Jersey, on 27 April 2010.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "INTERNATIONAL HELICOPTERS S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital, Shares.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten thousand (310,000) shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

5.3. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

5.4. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

5.5. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

III. Management - Representation

Art. 6. Board of directors.

6.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the directors and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

6.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

6.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

6.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 7. Sole director.

7.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

7.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

7.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

Art. 8. Liability of the directors.

8.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 9. General meetings of shareholders

9.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

9.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office.

Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 10. Sole shareholder.

10.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

10.2. Any reference in the Articles to the General Meeting or to the shareholders is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

10.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 11. Financial year and Approval of annual accounts.

11.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

11.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

11.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

11.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Monday of June of each year at 2.00 p.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

11.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Art. 12. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.

12.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

12.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

12.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

13.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditor(s) or the réviseur(s) d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

INVESTINDUSTRIAL III L.P., represented as stated above, subscribes to two hundred eighty-eight thousand nine hundred and forty-five (288,945) shares, with a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twenty-eight thousand eight hundred ninety-four euro and fifty cents (EUR 28,894.50),

and

INVESTINDUSTRIAL III BUILD-UP L.P., represented as stated above, subscribes to twenty-one thousand and fifty-five (21,055) shares with a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of two thousand one hundred five euro and fifty cents (EUR 2,105.50).

The amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of six (6) years:

a) Mrs. Virginie Boussard, born on July 17, 1977 in Strasbourg, France, residing professionally at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

b) Mr. Marco Pierettori, born on May 28, 1972 in Civitavecchia, Rome, Italy, residing professionally at 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano;

c) Mr. Michel Thill, born on June 8, 1965 in Arlon, Belgium, residing professionally at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

d) Mr. Roger Neil Smith, born on June 17, 1956 in Darwen, United Kingdom, residing professionally at 1, Duchess Street, GB - W1W 6AN London; and

e) Mr. John Mowinckel, born on July 6, 1950 in Rome, Italy, residing professionally at 1, Duchess Street, GB - W1W 6AN London.

2. KPMG AUDIT, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.690, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of 6 years.

3. The registered office of the Company is set at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt huit avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. INVESTINDUSTRIAL III L.P., une société régie par les lois de l'Angleterre, dont le siège social se situe à 1, Duchess Street, London W1W 6AN, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House de Royaume-Uni sous le numéro d'immatriculation LP10560, représentée par son associé commandité (general partner) INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, une société régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, enregistrée au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 86036,

représentée par Me Hana Witzke, rechtsanwältin, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 27 avril 2010,

2. INVESTINDUSTRIAL III BUILD-UP L.P., une société régie par les lois de l'Angleterre, dont le siège social se situe à 1, Duchess Street, London W1W 6AN, Royaume-Uni, enregistrée au Companies House de Royaume-Uni sous le numéro d'immatriculation LP13479, représentée par son associé commandité (general partner) BI-INVEST BUILD UP LIMITED, une société régie par les lois de Jersey, dont le siège social se situe à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, enregistrée au Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 103306,

représentée par Me Hana Witzke, rechtsanwältin, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Jersey, le 27 avril 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "INTERNATIONAL HELICOPTERS S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par

souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital, Actions.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix mille (310.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

5.3. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.4. La société pourra être au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

5.5. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

III. Gestion- Représentation

Art. 6. Conseil d'administration.

6.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

6.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou

conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

6.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

6.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 7. Administrateur unique.

7.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

7.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

7.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Responsabilité des administrateurs.

8.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 9. Assemblée générale des actionnaires.

9.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

9.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 10. Actionnaire unique.

10.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

10.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale et aux actionnaires doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

10.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 11. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

11.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

11.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

11.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

11.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 14 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

11.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 12. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

12.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

12.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

12.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, le(s) commissaire(s) ou le(s) réviseur(s) d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

INVESTINDUSTRIAL III L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-huit mille neuf cent quarante-cinq (288.945) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-huit mille huit cent quarante-vingt-quatorze euros et cinquante cents (EUR 28.894,50),

et

INVESTINDUSTRIAL III BUILD-UP L.P., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-et-un mille cinquante-cinq (21.055) actions sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cent cinquante euros et cinquante cents (EUR 2.105,50).

Le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.-

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:

a) Mme Virginie Boussard, née le 17 juillet 1977 à strasbourg, France, demeurant professionnellement au 51, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) M. Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome, Italie, demeurant professionnellement au 5, Via Nassa, 6900 Lugano, Suisse;

c) M. Michel Thill, né le 8 juin 1965 en Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 51, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

d) M. Roger Neil Smith, né le 17 juin 1956 à Darwen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, W1W 6AN Londres, Royaume-Uni; et

e) M. John Mowinckel, né le 6 juillet 1950 à Rome, Italie, demeurant professionnellement au 1, Duchess Street, W1W 6AN Londres, Royaume-Uni.

2. KPMG AUDIT, avec siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103.690 est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six années.

3. Le siège social de la Société est établi au 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: H. WITZKE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2010. Relation: LAC/2010/19762. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010051280/582.

(100064642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

Ship Atlantic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.917.

L'an deux mil dix, le vingt-deuxième jour de mars.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „SHIP ATLANTIC HOLDING S.A.", avec siège social à Luxembourg, 26 boulevard Royal, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 144917 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 février 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 19 mars 2009 numéro 596 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gregorio PUPINO, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L- 1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Création de deux catégories d'administrateurs A et B;

2. Modification subséquente de l'article 6 deuxième paragraphe des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: "Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres qui seront répartis en deux catégories A et B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles."

3. Modification du pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers de sorte qu'en cas de pluralité d'administrateurs la société soit engagée par la signature conjointe d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

4. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante: "La Société est engagée en toutes circonstances soit (i) par la signature conjointe d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, (iii) le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou (iv) par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

5. Démission d'un administrateur et décharge à lui accorder;

6. Répartition des administrateurs en fonction dans les groupes A et B;

7. Nomination d'un nouvel administrateur de catégorie A dont le mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quatorze;

8. Rectification du montant du capital autorisé libellé en chiffre repris dans l'article 5 paragraphe 4 des statuts de la Société.

9. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'administrateurs A et B.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 6 deuxième paragraphe des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6. Deuxième paragraphe.** Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres qui seront répartis en deux catégories A et B, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles."

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de modifier pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers.

L'assemblée décide que la société sera dorénavant engagée en cas de pluralité d'administrateurs par la signature conjointe d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B.

Quatrième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 10.** La Société est engagée en toutes circonstances soit (i) par la signature conjointe d'au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, (iii) le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou (iv) par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas."

Cinquième résolution:

L'assemblée acte et accepte la démission de Madame Sandrine DURANTE en qualité d'administrateur de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

Sixième résolution:

L'assemblée décide de répartir les deux administrateurs actuellement en fonction dans les catégories A et B comme suit:

- Catégorie A: Monsieur Antonio MATTIELLO,
- Catégorie B: Monsieur Salvatore DESIDERIO.

Septième résolution:

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur de catégorie A dont le mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2014:

- Monsieur Menico MATTIELLO, employé privé, né le 21 août 1983 à Naples, demeurant au 26, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg.

Huitième résolution:

L'assemblée générale décide de rectifier le montant du capital autorisé libellé en chiffre repris é la première phrase du paragraphe 4 de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"**Art. 5. 4^{ème} paragraphe, 1^{ère} phrase.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de DIX MILLIONS CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 10.050.000.-)."

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (€1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gregorio Pupino, Lydia Schneider, Giorgio Bianchi, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 mars 2010. LAC/2010/ 13487. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Carole Frisng.

- Pour copie conforme -

Senningerberg, le 16 avril 2010.

Référence de publication: 2010051493/112.

(100053417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Archangel Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 132.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil de s Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010051399/12.

(100053212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Mérite Jeunesse Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 24-26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg G 19.

Bilan de clôture au 31 décembre 2009

Actif		Passif	
Avoirs en banque	224 286,85	Fonds social fixe	100 000,00
Produits à recevoir	15 595,00	Fonds social variable	141 377,85
Mobilier et matériel de bureau	1,00	Frais à payer	2 256,19
Subsides mobilier et matériel	-1,00		
Stocks	658,95		
Frais payés d'avance	3 093,24		
	<u>243 634,04</u>		<u>243 634,04</u>

Compte de profits et Pertes au 31 décembre 2009

Débit		Crédit	
Frais activités	8 991,29	Recettes activités	4 165,78
Frais de gestion	40 784,66	Dons	15 200,00
Résultat de l'exercice	6 815,65	Subsides frais de gestion et activités	32 000,00
		Intérêts bancaires	5 225,82
	<u>56 591,60</u>		<u>56 591,60</u>

L'établissement "Mérite Jeunesse Bénélux, Luxembourg" a été créé le 24 septembre 1993 pardevant Maître Réginald Neuman et reconnu d'utilité publique par arrêté grand-ducal du 4 octobre 1993.

Il a été désigné à partir de l'année d'imposition 1994 comme organisme pouvant recevoir des libéralités déductibles dans le chef des donateurs à titre de dépenses spéciales dans les limites fixées à l'article 109, alinéa 1^{er}, numéro 3 de la loi concernant l'impôt sur le revenu et aux conditions prévues au règlement grand-ducal portant exécution de l'article 112, alinéa 3 de la même loi.

Le conseil d'administration:

- S.A.R. le Prince Guillaume, président, Luxembourg
- Georges Metz, vice-président, Bridel
- Gilles Bley, vice-président, Luxembourg
- Georges Hausemer, trésorier, Luxembourg
- Stéphane Gilbert, secrétaire, Bridel
- Gaby Kunsch (épouse Muller), représentante du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnel
- Claude Baumann - Eppeldorf, Marie-Josée Kohnen (épouse Bredimus) - Noertrange
- Franz Charles Muller - Schrassig, Marlyse Pauly - Bergem, Louis Karmeyer - Dalheim, Marc Crochet - Mamer
- Maurits van Rijckevorsel - Mensdorf, administrateurs

Vérificateur aux comptes:

Albert Schiltz, expert comptable, Sandweiler

Budget 2010

RECETTES	Budget 2010	détail
Libellé		
Dotation Fonds social et projets à doter (BGL, Leir, Œuvre Gr.D.Ch.	18 350,00	...00+2500+5000+250
Participation du Ministère de la Famille et de l'Intégration aux frais de de secrétariat et de loyer	30 000,00	Loyer et Part.Secr.
Autres intérêts et produits assimilés	3 000,00	
Vente Record books et Hand books, participation activités	600,00	
TOTAL RECETTES	<u>51 950,00</u>	

50818

Dépenses

Libellé	Budget 2010	détail
Loyer		-10 000,00
Charges locatives		-2 400,00
Frais fixes *	-12 400,00	
Traitement brut + charges patronales (2100 x 12)		-25 300,00
Frais de personnel	-25 300,00	
Assurances: RC + casco véhicules + Risque locatif		-1 100,00
Internet/Téléphone/Fax		-200,00
Matériel de bureau, Anti Virus, entretien machines bureau,		-1 550,00
Photocopies administration courante		-500,00
Achat pins et Record Books		-800,00
Divers / Dons / cadeaux /		-200,00
Frais opérationnels	-4 350,00	
Frais impression Mérite-Info/Affranchissement		-1 300,00
Mérite Info	-1 300,00	
Frais impression diplômes (2008 design inclu)/Frais envoi circulaire		-400,00
Prix du Mérite Jeunesse	-400,00	
Subventions activités (expédition Vosges, ...)		-800,00
Activités candidats (expéditions, formations,		-2 000,00
Activités internationales		-800,00
Frais événements nationaux (Rentrée-Remise-Réunions)		-1 600,00
Formation tuteurs		-1 000,00
Reconnaissance pour formateurs		-2 000,00
Frais activités	-8 200,00	
TOTAL DEPENSES	-51 950,00	

Référence de publication: 2010051539/76.

(100053665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Novelis Luxembourg Services, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 151.546.

DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the fourteenth of April.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Dutch Alu Holding, a Dutch Foundation incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at 1, Locatellikade, 1076 AZ Amsterdam, registered with the Dutch trade register under registration number 34379378,

hereby represented by Mr Frédéric Lahaye, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Amsterdam on 6 April 2010.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party, represented as foresaid, acting in its capacity as sole shareholder of the Company has requested the undersigned notary to document the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of Novelis Luxembourg Services, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.546 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 17 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 705 of April 2nd, 2010. The articles of incorporation have not been amended since its incorporation.

II.- The Company has a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III.- The appearing party, as sole shareholder of the Company, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- The appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to dissolve the Company and to proceed with the immediate liquidation of the Company.

V.- The appearing party, acting in its capacity of liquidator, declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company. The liquidation of the Company is thus effected without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company in their current state.

VI.- As a consequence of such dissolution, full discharge is granted to the managers for the carrying out of their mandate up to the date of the dissolution of the Company.

VII.- The shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- The records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company, which is at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par-devant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Dutch Alu Holding, une fondation régie par le droit hollandais, ayant son siège social au Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, enregistrée avec le Registre de Commerce sous le numéro 34379378,

ici représentée aux fins des présentes par M. Frédéric Lahaye, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Amsterdam le 6 avril 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est l'associé unique de Novelis Luxembourg Services, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.546 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 705 du 2 avril 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant qu'associé unique de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante, agissant en sa qualité de liquidateur, déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société. La liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux de la Société dans leur état actuel.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Lahaye, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2010. LAC/2010/16104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010051981/89.

(100053348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Commerspace S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 134.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051371/9.

(100053075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051372/10.

(100053400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Immobilière Centenaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 79.891.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010051485/14.

(100053318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 72.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051373/10.

(100053401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051374/10.

(100053402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051375/10.

(100053403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051376/10.

(100053404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051377/10.

(100053405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Chanila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 44.426.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010051486/14.

(100053316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051378/10.

(100053406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051379/10.

(100053407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051380/10.

(100053408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Champs de Presenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010051381/10.

(100053409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

HBI Borsigstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.450,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 125.486.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la Société date du 8 avril 2010.

En date du 8 avril 2010, les gérants de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de HBI S.à r.l. de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Morgan Lewis JONES, né le 5 octobre 1957 à Newport, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Clarendon House, 6^{ème} étage, 12, Clifford Street, W1S 2LL Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Ian Richard WATSON, né le 24 février 1960 à Coulsden, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: Clarendon House, 6^{ème} étage, 12, Clifford Street, W1S 2LL Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Morgan Lewis JONES
- Monsieur Ian Richard WATSON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

HBI Borsigstrasse S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010051683/26.

(100053101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

C.B. Clean Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 110.566.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 30/12/2009.

Référence de publication: 2010051382/10.

(100053586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Bulmet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 97.131.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010051383/10.

(100053813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5955 Itzig, 20, rue de Contern.

R.C.S. Luxembourg F 4.387.

Statuts coordonnés au 26 mars 2010

Préambule

L'a.s.b.l. a été constituée le 29 décembre 1988 sous la dénomination SERVICE DE FORMATION SOCIO-FAMILIALE en conformité avec la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les fondations.

Une première modification des statuts a été décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2001, une deuxième par celle du 6 octobre 2008 et une troisième par celle du 26 mars 2010.

Chapitre 1^{er} . Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'Association est une association sans but lucratif et prend la dénomination de RBS -Center fir Altersfroen a.s.b.l.

Art. 2. Son siège est établi au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La durée de l'Association est illimitée.

Chapitre 2. Objet

Art. 4. L'Association a pour objet de fournir des prestations d'assistance, d'animation, de formation et de consultation à toute personne âgée, à toute personne en âge de préparer sa retraite, et à toute association, institution et initiative privée ou publique oeuvrant dans ces domaines.

Parmi les institutions, on comprend celles travaillant avec les personnes âgées et leur personnel dirigeant, soignant et technique dont notamment:

- les gestionnaires, le personnel soignant, le personnel d'encadrement et le personnel technique des résidences, logements, hospices et centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins et des services gériatriques des hôpitaux,
- les gestionnaires et le personnel prodiguant des soins à domicile.

En outre, l'Association peut faire toutes les opérations qui sont en rapport avec la réalisation de son objet.

Art. 5. L'Association est neutre aux points de vue politique, idéologique et confessionnel.

Art. 6. L'Association recherche la collaboration avec toute personne, toute institution ou tout service poursuivant des objectifs similaires tant sur le plan national que sur le plan international.

Chapitre 3. Membres, Conditions d'admission et de sortie, Cotisation

Art. 7. Les seules personnes physiques peuvent être membres actifs. Leur nombre est illimité sans toutefois pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 8. L'admission d'un membre actif est prononcée par le Conseil d'Administration à la majorité simple des voix.

Art. 9. La qualité de membre actif se perd:

- 1) par la démission volontaire;
- 2) par le refus ou par le défaut de paiement de la cotisation annuelle;
- 3) par l'exclusion pour motif grave.

La démission volontaire est à adresser par écrit au Conseil d'Administration.

L'exclusion pour refus ou défaut de paiement de la cotisation annuelle est prononcée par le Conseil d'Administration statuant à la majorité simple des voix.

L'exclusion, pour motif grave est prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 10. Les membres démissionnaires ou exclus ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations déjà versées; ils n'ont aucun droit sur les biens de l'Association.

Art. 11. L'Association peut avoir des membres d'honneur qui, soit par leur activité, soit par des dons importants ont mérité de l'Association ou qui se sont distingués dans le cadre de l'Association.

Les membres d'honneur sont proclamés par le Conseil d'Administration.

La qualité se perd:

- 1) par la démission volontaire
- 2) par l'exclusion pour motifs graves.

La démission volontaire est à adresser par écrit au Conseil d'Administration.

L'exclusion pour motif grave est prononcée par l'Assemblée Générale statuant à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 12. Les membres actifs paient une cotisation annuelle dont le montant à fixer annuellement par l'Assemblée Générale ne peut pas dépasser 100 Euros par membre. Les membres d'honneur ne sont pas soumis au paiement d'une cotisation annuelle.

Chapitre 4. Administration

Art. 13. Les organes de l'Association sont:

- a) l'Assemblée Générale;
- b) le Conseil d'Administration.

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit les membres actifs de l'Association. A l'Assemblée Générale chaque membre dispose d'une voix.

Art. 15. L'Assemblée Générale est investie des pouvoirs suivants:

- 1) la modification des statuts;
- 2) la nomination et la révocation des membres du Conseil d'Administration;
- 3) l'approbation des budgets et des comptes;
- 4) l'exclusion pour motif grave d'un membre actif ou d'un membre d'honneur de l'Association;
- 5) la dissolution de l'Association.

Art. 16. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit chaque année au plus tard dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.

Des Assemblées Générales Extraordinaires sont convoquées, soit à l'initiative du Conseil d'Administration, soit à la demande d'un cinquième au moins des membres actifs.

Les Assemblées Générales sont convoquées par le Conseil d'Administration avec communication de l'ordre du jour au moins quinze jours avant la date de la réunion.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix à l'exception de celles se rapportant à une modification des statuts, à la dissolution de l'Association ou à l'exclusion d'un membre actif ou d'un membre d'honneur qui sont prises à la majorité des deux tiers des voix.

Les délibérations et décisions de l'Assemblée Générale sont actées dans un registre que les membres ainsi que les tiers peuvent consulter au siège social.

Art. 17. L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de cinq membres actifs et au maximum de quinze membres actifs à nommer par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Le Conseil d'Administration peut procéder à la désignation de conseillers techniques et à la constitution de commissions d'études.

Le Conseil d'Administration peut déléguer entièrement ou partiellement, la gestion journalière à une ou plusieurs personnes dont il fixe les pouvoirs.

Art. 19. La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. En cas de parité des voix celle du Président ou de la personne qui le remplace est prépondérante. L'administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil. Il est tenu un registre des procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration.

Chapitre 5. Exercice social, Budget, Comptes

Art. 20. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Les ressources de l'Association se composent:

- 1) des cotisations des membres;
- 2) des dons et des legs en sa faveur;
- 3) des ressources obtenues dans le cadre de la philanthropie;
- 4) de subsides et de subventions;
- 5) de recettes diverses.

Art. 22. L'Assemblée Générale désigne tous les ans deux réviseurs des comptes, chargés d'examiner à la fin de l'exercice les livres et les comptes de l'Association et de fournir à l'Assemblée Générale Ordinaire un rapport sur leurs constatations et sur l'état des finances de l'Association.

Chapitre 6. Dissolution

Art. 23. Toutes les questions non prévues par les présents statuts sont réglées par la loi du 21 avril 1928 concernant les associations sans but lucratif.

Art. 24. En cas de dissolution, le patrimoine net de l'Association, après liquidation et paiements des dettes, sera affecté à une autre association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois.

Référence de publication: 2010051533/106.

(100053498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Bulmet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 97.131.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010051385/10.

(100053814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Brown Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 84.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051386/9.

(100053654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Bonouy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Maison 11A.
R.C.S. Luxembourg B 78.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 avril 2010.

Référence de publication: 2010051388/10.

(100053280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Biosfar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIOSFAR S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010051389/11.

(100053567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Chanila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 44.426.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.04.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010051491/14.

(100053315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

BBGP Biofuels Partner S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 129.712.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010051390/10.

(100053850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Borletti Group 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 128.429.

Le bilan au 31/03/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2010051391/10.

(100053220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Baluardo Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010051392/13.

(100053791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Neidpath Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 136.286.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 30 septembre 2008 avec effet rétroactif au 16 janvier 2008 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- *Société domiciliée:*

* Neidpath Investments S.à r.l.

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.286

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- *Agent domiciliataire:*

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et ce avec effet au 15 mars 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A.

L'agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010051708/21.

(100053257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Astana Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010051393/9.

(100053074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Amara Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.170.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMARA INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010051394/11.

(100053728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Aero Fonderie Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.955.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2010.

Référence de publication: 2010051395/10.

(100053331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Avrigny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2010.

Référence de publication: 2010051396/11.

(100053614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Aberdeen Property Nordic Fund I SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 113.948.

Le bilan au 30 septembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Selim Saykan

Administrateur

Référence de publication: 2010051401/13.

(100053426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

T2 Capital Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.383.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010051402/10.

(100053449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Rumba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 124.399.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010051403/10.

(100053486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Areal AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6581 Rosport, 9, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 93.459.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement n° 60/2009 rendu en date du 25 février 2009 (confirmé en appel par arrêt du 28 octobre 2009), le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 2003 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

- AREAL A.G avec siège social à L-6581 Rosport, 9, rue Neuve, inscrite au RCS sous le numéro B 93.459.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Chantal GLOD, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Diekirch et liquidateur Maître Christian HANSEN, avocat à la cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme
Maître Christian HANSEN
Le liquidateur / Avocat à la Cour
30, route de Gilsdorf
L-9234 Diekirch

Référence de publication: 2010051435/20.

(100053734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Agripartes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 67.994.

—
Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2010.

Agripartes S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Administrateur
Signatures

Référence de publication: 2010051418/15.

(100053163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Eurocom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 94.583.

—
L'an deux mille dix.

Le vingt-cinq mars.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROCOM S.A., ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg numéro B 94583, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 836 du 13 août 2003, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2464 du 30 octobre 2007,

ayant un capital social de deux cent mille euros (200.000,- EUR), divisé en deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Audrey Dumont, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christelle Hermant-Domange, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant professionnellement à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société anonyme GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg numéro B43298.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DUMONT - HERMANT-DOMANGE - MARECHAL-GERLAXHE - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2010. Relation GRE/2010/1138. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 16 avril 2010.

Référence de publication: 2010051525/61.

(100053011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Maintenance Industrielle Générale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Scheidhof.

R.C.S. Luxembourg B 59.659.

Im Jahre zweitausendzehn, am ersten Februar.

Vor dem unterzeichneten Gérard LECUIT, Notar im Amtswohnsitz in Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Marc Lorentz, Diplomingenieur, wohnhaft in L-8094 Bertrange, 59, rue de Strassen.
2. Die Gesellschaft Lorentz S.A. mit Gesellschaftssitz in L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Schaedhaff, hier vertreten durch Herrn Marc Lorentz, vorbenannt, handelnd als Delegierter des Verwaltungsrates.

Welche Komparenten, vertreten wie angegeben, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafter der Gesellschaft MAINTENANCE INDUSTRIELLE GENERALE, S.à.r.l., mit Sitz zu Sandweiler,

welche gegründet wurde gemäss notarieller Urkunde vom 11. Juni 1997, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 516 vom 22. September 1997 und deren Satzung zuletzt abgeändert wurde gemäss Urkunde des amtierenden Notars vom 22. April 2002, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1108 vom 19. Juli 2002,

erklärten zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung zusammenzutreten und folgende Beschlüsse zu fassen:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den dritten Absatz von Artikel 9 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 9. Dritter Absatz.** Rechtsgeschäfte, welche einzeln - oder, wenn es sich um zusammenhängende Rechtsgeschäfte handelt, zusammengenommen - einen Gegenwert von zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-) übersteigen, sowie der Erwerb oder die Veräusserung von Beteiligungen an anderen Gesellschaften sind ausdrücklich den Gesellschaftern vorbehalten und bedürfen eines ausdrücklichen, vorherigen Beschlusses der Gesellschafter, welcher zu seiner Rechtswirksamkeit der Annahme durch Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, bedarf."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen:

Frau Michèle TORRERAS CUENCA, geboren JUNGLING, responsable administrative, geboren am 2. September 1974 in Thionville (F) wohnhaft in KERLING- LES-SIERCK, (F) , 1, ruelle des Vignes,

zum Prokuristen der Gesellschaft zu ernennen.

Sie kann Rechtsgeschäfte im Namen und für Rechnung der Gesellschaft unterschreiben bis zu einem Gegenwert von zweihunderttausend Euro (EUR 200.000,-).

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise achthundert Euro (800.- EUR).

WORUEBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M.LORENTZ, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 février 2010. Relation: LAC/2010/5387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FUER GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 17. März 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010050599/48.

(100052620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2010.

Apollo Rom (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010051398/11.

(100053613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Apollo Rom (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.447.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Référence de publication: 2010051400/11.

(100053612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

New Rubeccan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.557.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010051407/15.

(100053668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Société Immobilière Mondercange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 81.684.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010051408/15.

(100053670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

Bella Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9211 Diekirch, 1, place Joseph Bech.

R.C.S. Luxembourg B 132.327.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 19 avril 2009.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2010051434/12.

(100053471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.
